

FAITS DIVERS.

DETAILS SUR LA REVOLUTION DE MEXICO.—Il paraît que l'honneur du premier prononcement de Mexico n'appartient pas aux pouvoirs civils, comme les premiers bruits tendaient à le faire croire, mais à la garnison militaire et aux troupes de la citadelle qui, cette fois comme toujours, ont pris l'initiative. Mais aussitôt ce premier mouvement éclaté, les membres du congrès expulsé et beaucoup d'autres personnes armées se réunirent au couvent San Francisco. De là, cette foule insurgée, à laquelle s'étaient joints les généraux Conde et Céspedes, se rendit devant le palais de Canalizo et lui ordonna d'abdiquer, en lui donnant deux heures pour tout délai. Canalizo se prépara à la résistance, et ordonna aux troupes de son palais de faire une sortie. Mais un des officiers déclara qu'il servait la nation et non un tyran, et cria: Vive le congrès! Ce cri fut répété par la garnison du palais, et Canalizo, consterné, se retira aussitôt dans ses appartements. Alors il fit savoir aux insurgés qu'il consentait à se rendre à la condition que sa sûreté personnelle lui serait garantie et qu'on lui donnerait des passeports pour quitter le pays, ainsi qu'àux quatre ministres et au commandant général. Mais on n'y consentit pas. Il fut retenu prisonnier dans le palais avec le commandant général; deux des ministres furent mis en liberté sous caution, et deux autres, Rejon et Barandil, parvinrent à s'échapper.

Le Madisonian de Washington, comme on l'a vu dans notre première colonne, annonce, d'après une source authentique, qu'un décret de bannissement a été rendu contre Santa Anna. Des correspondances ajoutent que le gouvernement provisoire exige, en outre, de Santa Anna, le remboursement de douze millions de dollars qu'on l'accuse d'avoir dilapidés. On craignait à Vera-Cruz que Santa Anna ne fit une pointe sur cette ville pour s'y embarquer, et des troupes se portaient là pour lui fermer cette voie de salut. Du reste, il n'avait été reçu de Mexico aucune nouvelle plus récente que celles qui nous ont été apportées par l'*Evénement*, et le dernier mot ne nous paraît pas encore dit sur le destin de Santa Anna.

LA MANIE DES BAINS D'EAU FROIDE.—Il semblerait que de tous les genres de suicide, celui des noyés devrait être le moins populaire dans la saison où nous nous trouvons. Mais les faits démontrent chaque jour l'erreur de ce calcul, tant il est vrai qu'il y a loin de la théorie à la pratique! Avant-hier, un jeune garçon de bonne mine, traversant la rivière sur le bateau à vapeur de Grand street, jeta en l'air son chapeau, et s'élança dans l'eau en disant: c'est là que je vais (there I go). Le steambot s'arrêta, mais on ne put repêcher l'amateur. Hier matin, une femme, assez bien vêtue, s'est pareillement élançée du steambot du South Ferry. Mais on est parvenu à la repêcher.

UN DOUBLE VOLEUR ET UN DOUBLE SAIS.—Dans la nuit de mardi dernier, la salle à manger de M. T. Van Rensselaer, 9 Wall street, fut dévalisée. On avait forcé la porte d'entrée. La police fut prévenue, et mercredi soir un watchman conquit quelque délinquant d'un prétendu ivrogne qui rodait autour de la maison. Mais cette débauche se dissipa bientôt. Une demi-heure après, on pénétra de nouveau dans la même maison, on alluma une lampe, et on dévalisait, pour la seconde fois, tout ce qui s'y trouvait. *Bis repetita placeat.*

LE MOT DE TÊTE CARRÉE EST-IL UNE INJURE DEVANT LA LOI AMÉRICAINE?—Non.—C'est une question importante vient d'être ainsi jugée dans le plus curieux procès en diffamation qui se puisse voir. Voici les faits. Notre compatriote, le professeur Gouraud, de mémorable mémoire, en donnant ses premières leçons sur son système de mnémotechnie, avait fait contracter à ses élèves l'engagement de ne divulguer, ni publier ses principes avant la fin du cours. Mais, un beau jour, cet engagement fut violé par un individu qui lança une circulaire dans laquelle il annonçait qu'il allait enseigner le système du professeur Gouraud, dont le nom, il faut l'avouer, était imprimé en lettres d'une hauteur très flatteuse pour l'amour-propre du professeur. Celui-ci se plaignit, dans un de ses cours, de ce manque de foi; et par qui est-il commis, ajouta-t-il? Par l'individu qui est la seule tête carrée (blockhead) de ma classe, le seul qui ne comprend pas mon système, car il est le seul qui n'ait pas répondu à mes questions dans la grande réunion du Tabernacle! M. G. M. Clark, le comptable, était présent; il fut offensé d'avoir été appelé tête carrée, et intenta au professeur un procès en diffamation.

Ce susceptible Yankee avait pris pour avocat un géant non moins mirabolant que lui-même. Dans le discours le plus *don quichotique* qui ait jamais été entendu, le Cicéron américain entreprit de prouver aux jurés que la qualité d'étranger du professeur Gouraud aggravait terriblement son offense, "qu'il devait être fessé par la loi du pays pour avoir osé insulter un citoyen américain dans son propre pays!" Oh! oh! si on nous sert ainsi partout du nativisme,

et si on le met à de pareilles sauces, il deviendra très désopilant. Mais le jury n'a pas laissé prendre son bon sens à cet humageon, et il a été décidé par lui et par la cour que le mot de *tête carrée* ayant été appliqué à M. Clark dans un cas particulier, et non par rapport à sa capacité générale comme professeur, ne donnait pas droit à des dommages. Cette distinction, faite par la cour, nous rappelle le procès fait jadis par M. Marshall, du Kentucky, au colonel Webb qui l'avait appelé ivrogne (*drunkard*). M. Marshall qui, depuis, est devenu l'un des chefs les plus ardents de la Société de Tempérance, reconnut qu'il se grisait très souvent, mais non continuellement. Or, comme le titre d'*ivrogne* lui était donné sans restriction, il était calomnié, et ainsi fut obligée de décider la cour, d'après le texte parfois si grossièrement absurde de la loi américaine.

STATISTIQUE CONJUGALE.—S'il faut s'en rapporter à une effroyable statistique publiée dernièrement, on compterait, depuis le 1^{er} janvier de l'année 1844, 159 femmes accusées d'avoir assassiné ou fait assassiner leurs maris en France.

QUATRE MARIAGES A LA FOIS.—On a célébré, le 22 novembre, dans le bourg de Bouillé (Sarthe), quatre mariages dont la simultanéité était fort singulière. Une veuve, déjà sur le retour de l'âge, prenait un nouvel époux, et le même jour, le même prêtre a béni trois autres unions contractées par les trois enfants de la veuve, son fils et ses deux filles.

Une cérémonie bien touchante a eu lieu le 8 du courant, au couvent des Ursulines de cette ville. Trois demoiselles, dont l'une, fille de l'hon. M. Dionne, ont prononcé leurs vœux. Vingt membres du clergé assistaient à cette auguste solennité. M. le Grand Vicaire Cook prononça un discours analogue à la circonstance, et qui fit verser des larmes bien touchantes à la plupart de ses auditeurs. Trois jeunes enfants portaient les voiles. Celui de la mère la Victoire lui fut présenté par Mlle. Amelia Mondelet, fille de l'hon. juge Mondelet.—Une foule de protestants et de catholiques assistaient dans le plus grand recueillement à cette cérémonie.

NAISSANCES.

Au Côteau du Lac, le 9 du courant, la Dame de M. L. Adams, N.P., a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A Québec, le 8, à la chapelle St. Louis, par Messire Tachereau, Charles Frémont, écuyer, médecin, à Demoiselle Marie-Cécile, fille aînée de l'honorable Philippe Panet.

A Amherstburg, le 7 de janvier, par le Rév. Abbé Boné, Jean Israël Bénétou, marchand à Londres, (H. C.), à Delle Julie-Angélique, fille aînée de M. Louis Marié, d'Amherstburg.

DECES.

En cette ville, hier matin, après une longue maladie, dame Julie-Angélique Giraldi, épouse d'Alexis Girard, écuyer, avocat, âgée de 22 ans.

En cette ville, le 9, Dlle. Emilio-Caroline, fille aînée de feu M. Robert Cleghorn, âgée de 19 ans.

Aux Tanneries des Rolland, le 6, dame Sarah Randall, veuve de feu Geo. Boullier, native de la Pensylvanie, âgée de 96 ans. Elle habitait ce village depuis plus d'un demi siècle.

A St. Antoine, le 5 du courant, après une longue maladie, dame Charlotte Archambault, veuve de feu M. Bruzeau, âgée de 69 ans.

A Québec, le 5, M. A. H. Pinkerton, marchand, âgé de 42 ans.

Aux Trois-Pistoles, le 31 du mois dernier, Alexandre Lepage dit Defamohie, à l'âge de 85 ans. Son épouse, qui ne l'a devancée dans la tombe que de dix mois, était aussi âgée de 82 ans.

A Halifax, le 26, M. Etienne W. Deblois, l'un des plus anciens marchands de cette place.

A Fredericton, le 25, l'honorable W. F. Odell, âgé de 70 ans.

En cette ville, le 7, Joseph-Napoléon, âgé de 7 ans, enfant de T. Poudrette.

Aux Beureuils, le 8 janvier, M. Jérôme Fisetto, âgé de 74 ans.

ANNONCES.

M. LA FRAMBOISE,
AVOCAT,
RUE STE. THÉRÈSE.

JULES R. BERTHELOT,
AVOCAT,
No. 24, Rue St. Vincent.

CHS. J. COURSOL,
AVOCAT,

Encoignure des Russ St. Vincent et Ste. Thérèse.

A VENDRE,

CINQ BEAUX EMPLACEMENTS,

DE 80 pieds de front, sur une profondeur de 200 à 300 pieds dans la situation la plus élevée et la plus belle de la ville; bornés en front par la rue Laguachetière, et en arrière par la rue Belmont, larges de 53 pieds.

— DE PLUS : —

5 à 6 lots de diverses grandeurs, sur la rue Laguachetière, vis-à-vis l'église catholique irlandaise maintenant en construction. Les conditions sont des plus faciles. S'adresser à P. LAMOTHE, notaire, rue Notre-Dame, ou au sous-signé, à son bureau, rue Ste. Thérèse.

J. M. LAMOTHE, Avocat.

Montréal, 4 Janv. 1845.

LES Sous-signés prennent la liberté d'annoncer au public, qu'ils ont transporté leur établissement comme ENCANTEURS et COURTEURS, dans la bâtisse des Sœurs de l'Hôtel-Dieu, rue St. Joseph. Ils seront heureux de se charger de toutes espèces de VENTE PUBLIQUE, soit de Marchandises, soit de Meubles de Ménage, &c., dans leurs routes ou hors de chez eux à des taux et conditions raisonnables.

MACON & FILS.

Montréal, 11 janvier, 1845.

MAGNIFIQUE COLLECTION DE LIVRES

FRANÇAIS ILLUSTRÉS ET AUTRES.

LES Sous-signés prennent la liberté d'attirer l'attention du public sur leur collection de Livres d'Instruction et de Littérature; parmi ces Livres, se trouvent de Superbes Editions de Paris illustrées par les premiers artistes et entre autres :

Voyages en Orient, par le comte d'Estournel; La Normandie, par Jules Janin; Voyages, par le même; Un Été à Paris; Un Hiver à Paris; Les Mille et une Nuits! Contes des Fées; Le Jardin des Plantes; Keepsako de l'Histoire Naturelle; Mammifères et Oiseaux; La Lyre d'Or de la Jeunesse; La Morale en Action; Les Évangiles; La Bible de Famille, par l'Abbé Orsini, etc. etc.

ARMOUR & RAMSAY,

Rue St. François Xavier.

Montréal, 11 Jan. 1845.

ABONNEMENTS.

LA REVUE CANADIENNE paraîtra le Samedi de chaque semaine. Elle formera, pour l'année, un volume contenant la matière de plus de dix volumes grands in-octavo. Le journal sera imprimé sur beau papier, et la partie typographique et matérielle sera sans reproches.

La souscription à LA REVUE CANADIENNE sera de Quatre Piastres par an, payable la moitié à demande, et l'autre moitié après le premier semestre. Nous recevrons pour ce journal des annonces, avertissements etc. etc. adaptés à notre mode hebdomadaire de publication, au prix des autres journaux de cette ville.

Les lettres, communications, etc. etc. devront être et seront adressées, (*affranchies*), au Rédacteur en chef, Bureau de LA REVUE CANADIENNE, chez MM. LOVELL et GIBSON, imprimeurs, No. 7, Rue St. Nicolas.

AGENS.

A Soulard, écr.....	Québec.
L. G. Duval, écr.....	Trois Rivières.
L. V. Sicotte, écr.....	St. Hyacinthe.
J. P. Lantier, écr. M.P.P....	Vaudreuil.
L. A. Olivier, écr.....	Berthier.
L. G. DeLorimier, écr.....	L'Assomption.
P. L. LeTourneau, écr.....	Rivière Chambly.
Frs. Caron, écr.....	Amherstburg.
H. de Rouville, écr.....	Sorel.
H. F. Marchand, écr.....	St. Jean.

LOUIS O. LE TOURNEUX,
Rédacteur en chef et Propriétaire.

Bureau de LA REVUE CANADIENNE, No. 7, Rue St. Nicolas, derrière la Banque du Peuple.

MONTRÉAL.

DE L'IMPRIMERIE DE LOVELL ET GIBSON.